

Joigny, le 13 novembre 2023

Inspection de l'éducation
nationale
Joigny Centre Yonne

Sylvie Maupassant
Inspectrice de l'éducation
nationale

10 Avenue Rhin et Danube
89300 JOIGNY

Téléphone
03 86 62 00 71

Courriel
secjoi@ac-dijon.fr

Site internet circonscription
<http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/>

Site internet DSDEN89
<https://www.ac-dijon.fr/dsden89>

Note de service N° 4
Plan de formation
Année scolaire 2023/2024

Emargement des enseignants de l'école,
des titulaires remplaçants
et des personnels spécialisés des RASED

**Note de service relative à la mise en œuvre
du plan de formation continue des enseignants**

Cette information a pour objectif de vous donner l'organisation du plan de formation de la circonscription.

Ce plan élaboré par l'ensemble de l'équipe s'inscrit dans le dispositif départemental en appui des priorités nationales.

Pour chaque déclinaison de formation, vous devez vous reporter à l'annexe de la présente note pour le détail.

Textes de référence :

[- circulaire du 04/02/2013 relative aux obligations de service](#)

[- circulaire du 19/08/2016 relative aux modalités de la formation continue](#)

1- Fondamentaux :

- Pour les différents cycles, vous devez vous reporter aux détails du plan de formation en annexe.

- Pour le « **village des maths** »

- En amont et en appui des 2h30, prendre connaissance des ressources pour préparer le temps du village.
- A la suite du village des maths du 3/04/24 après-midi, travail en équipe et mise en œuvre dans les classes en fonction des thématiques de réflexion retenues puis retour sur expérience
- Appropriation de ressources en prolongement

- « **Labomaths** » : la formation inter-labo « *Jouons à apprendre grâce aux neurosciences* » est proposée sur inscription **aux enseignants de cycle 3 ainsi qu'à tous les TR intéressés** de la circonscription (20 mars 2024).

Chaque enseignant intéressé devra **s'inscrire par mail auprès de Mme El HAIRECH (anissa.ghalifa@ac-dijon.fr) avant le vendredi 24 novembre.**

Cette formation labomaths sera à déduire prioritairement du distanciel du « village des maths »

2- Hors fondamentaux :

Dans le cadre des 6 heures autres, **le conseil des maîtres identifie un besoin de formation** sur une des priorités nationales parmi les suivantes :

- Carré régalien (valeurs de la République, laïcité)
- Maternelle
- EPS : génération 2024 / 30' d'activités physiques quotidiennes
- Arts visuels : résidence d'artistes
- PEAC LVE : ambition bilingue, accueil des élèves allophones
- Numérique
- Plan sciences Partenaires : OCCE, Ligue de l'enseignement, Canopé, USEP. .
- PROJET Notre école faisons-la ensemble
- EDD
- Elèves allophones
- ECOLES EVALUEES en 2022-2023

La mise en œuvre des 6h d'animation pédagogique hors temps scolaire est laissée à l'initiative du conseil des maîtres et du directeur de l'école qui effectueront leur choix en fonction des besoins définis au niveau de l'école ou d'un cycle. Pour y répondre, le conseil des maîtres pourra s'appuyer sur les propositions faites par le niveau départemental (brochure « *Offre de formation permettant la mise en œuvre des 6 heures d'animations pédagogiques hors fondamentaux* ») et retournera son programme d'actions au secrétariat de la circonscription d'ici la fin novembre 2023, à l'aide de la fiche de liaison numérique Ecole/circonscription « 6 heures Autres ».

Pour ce faire, les équipes peuvent s'appuyer sur l'ensemble des ressources proposées et/ou les **référénts départementaux**.

Le directeur procédera à l'inscription en ligne de son équipe pour les 6h hors fondamentaux via le lien ci-dessous. Cette inscription en ligne remplace la fiche de liaison habituelle.

Inscription en ligne :

- Pour le C1 :

<http://extranet.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/963155?lang=fr>

- Pour le C3 :

<http://extranet.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/731369?lang=fr>

Dans le cas d'un choix de parcours Magistère (même en inscription libre depuis la plateforme de formation continue de l'Education Nationale), celui-ci devra apparaître dans le formulaire complété en ligne : <http://extranet.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/731369?lang=fr>

Philippe Pradeau, ERUN, se tient disponible pour toute question éventuelle.

La remontée des dates de travail ainsi que la modalité retenue (à distance ou en présentiel à l'école) sont indispensables afin de valider, pour chacun, les heures de formation continue sur Gaïa et l'édition d'un ordre de mission.

Le descriptif des formations hors fondamentaux est consultable ici :

<http://pedagogie89.ac-dijon.fr/?Animations-pedagogiques-hors-fondamentaux#306>

3- Constellations :

- Les enseignants de cycle 2 sont en constellation pour cette année 2023-24

- Les enseignants de cycle 1 constellés en 2022-23 seront prochainement contactés par leurs référents. S'ils le souhaitent, ils pourront poursuivre le travail engagé, **en autonomie**. Les enseignants feront un retour des actions menées en appui d'une trame qui leur sera adressée.

Si une aide s'avère nécessaire, ils pourront prendre attache ponctuellement auprès des conseillères pédagogiques.

4- Enseignants TRS, RASED, coordonnateur ULIS :

Cette année, les **enseignants remplaçants** seront positionnés sur les **formations cycle 1**.

Les **membres du RASED** ainsi que les **coordonnateurs ULIS** peuvent participer à toute formation du plan de leur choix, sur la base du volontariat. Ils indiqueront leur choix aux conseillères pédagogiques de la circonscription.

5- Evaluation d'écoles :

Pour les écoles en évaluation cette année ainsi que celle en N+1, vous trouverez le détail dans l'annexe de formation.

Si leur école d'affectation est concernée, **les enseignants stagiaires à 100%** participent à l'évaluation d'école.

6- Cas particuliers :

Les enseignants exerçant à temps partiel participent aux formations au prorata de leur quotité de service effectué (par exemple un service à 50 % équivaut à 9h, un service à 75 % équivaut à 13h30...)

Pour **les enseignants stagiaires :**

- 100 % : la participation aux formations se fait à hauteur des 18 heures
- 50 % : la participation aux formations n'est pas requise, sauf sur la base du volontariat